

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DES DEUX-SEVRES (C.A.U.E)**

Association déclarée

Siège social :

Maison du Département

Mail Lucie Aubrac - CS 58880

79028 NIORT CEDEX



ASSOCIATION « CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES DEUX-SEVRES » - C.A.U.E. 79

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association « C.A.U.E. 79 »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « C.A.U.E. 79 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale OUEST-ATLANTIQUE

55 boulevard François Arago, 79180 CHAURAY

mail@malevaut-naud.com - www.malevaut-naud.com - Tél. 05 49 24 10 65

SAS au capital de 268.310,27 € - RCS Niort D 348 957 226 - Identifiant TVA FR 633 489 572 26 - SIRET 348 957 226 00015 - APE 6920Z

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Le rapport moral et financier du Conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chauray, le 11 juin 2026

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVOUT NAUD**

Sébastien BOERLEN

ANNEXE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	47 773	46 916	857	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	35		35	35
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	47 808	46 916	892	35
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	19 329		19 329	16 680
	Charges constatées d'avance	6 440		6 440	8 278
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	204 305		204 305	208 103
	TOTAL (III)	230 074		230 074	233 061
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	277 882	46 916	230 966	233 096

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	91 500	91 500
	Réserves pour projet de l'entité	71 194	71 194
	Autres		
	Report à nouveau	(66 333)	(70 262)
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 052	3 929
	Total des fonds propres (situation nette)	97 413	96 361
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	97 413	96 361
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	38 000	32 000
	Total des provisions	38 000	32 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	16	16
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 011	22 529
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	86 326	79 991
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 000
	Produits constatés d'avance	200	200
	Total des dettes (1)	95 554	104 736
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	230 966	233 096
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	95 554	104 736
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	31 130	36 010
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	15 900	18 335
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	19 635	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		12 355
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	416 007	439 075
Total des produits d'exploitation		482 673	505 775
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	65 714	98 006
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 784	6 754
	Salaires	293 097	284 124
	Cotisations sociales	110 849	109 704
	Dotation aux amortissements et dépréciations	103	710
	Dotation aux provisions	6 000	6 000
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	267	36
Total des charges d'exploitation		483 815	505 334
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 142)	441

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 142)	441
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 194	2 246
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 194	2 246
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			2 194	2 246
RESULTAT COURANT avant impôts			1 052	2 687
	Produits exceptionnels			1 459
	Charges exceptionnelles			217
RESULTAT EXCEPTIONNEL				1 242
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			484 867	509 480
TOTAL DES CHARGES			483 815	505 551
EXCEDENT ou DEFICIT			1 052	3 929
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			30 540	30 540
Bénévolat				
TOTAL			30 540	30 540
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			28 018	28 018
Prestations			2 522	2 522
Personnel bénévole				
TOTAL			30 540	30 540

Annexe Association

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 230 966 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 484 867 euros et un total charges de 483 815 euros, dégagant ainsi un résultat de 1 052 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de méthode – Application du règlement ANC n°2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers venant modifier le règlement 2014-03.

L'application de ce règlement a conduit principalement :

- à la modification de la présentation du compte de résultat, notamment concernant le résultat exceptionnel ;
- à la suppression de la technique des transferts de charges ;
- à l'adaptation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- à l'évolution de la présentation des informations en annexe.
- Conformément aux dispositions réglementaires, les données comparatives ont été retraitées afin d'assurer la comparabilité des exercices présentés.

L'application de ce règlement a nécessité les retraitements suivants :

	Etat financiers au 31/12/2025		Etat financiers au 31/12/2024		A titre informatif, montants 2025
	31/12/2025	31/12/2024 (selon ANC 2022-06)	31/12/2024 (selon ANC 2021-01)	Montants 2024	
Remboursements sur charges de personnel	En moins des charges de personnel	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	Transferts de charges d'exploitation	12 354,97	5 126,81

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 27 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	2 à 3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Objet social : les missions de l'Association et les moyens mis en oeuvre :

Les missions des CAUE ont été fixées par décret le 9 février 1978. Elles sont au nombre de quatre et concernent aussi bien le conseil que l'information ou la sensibilisation. Elles désignent également les publics : particuliers, scolaires, collectivités, etc.

- Développer la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- Contribuer à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur insertion dans le site environnant, urbain ou rural.
- Assister les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc.

Le CAUE des Deux-Sèvres exerce toutes les missions qui se déclinent dans le plan d'action voté par l'assemblée générale. Ces missions sont insécables et se nourrissent les unes des autres. Le CAUE intervient envers tous les publics. Pour cela, il dispose d'une équipe pluridisciplinaire (architectes,

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

paysagistes concepteurs, personnel administratif). Le CAUE des Deux-Sèvres comptabilise le temps passé par mission à l'aide d'un outil numérique, les résultats sont présentés lors de l'assemblée générale.

Le fait générateur des adhésions :

Les adhésions au CAUE des Deux-Sèvres ne sont pas annuelles mais de date à date. Les adhérents sont invités à réadhérer à la date d'expiration de l'adhésion. Une campagne d'adhésion annuelle a lieu au 4^e trimestre pour informer les non-adhérents. L'adhésion au CAUE n'est pas obligatoire pour bénéficier de ses services, elle est libre et volontaire et ne peut donc pas faire l'objet d'un appel à encaissement.

Méthode de calcul de la provision des Indemnités de Fin de Carrière :

Les indemnités de Fin de carrière sont provisionnées et calculées selon la règle mentionnée dans la convention collective, le montant de l'indemnité est basée selon l'ancienneté.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	3 360					3 360
	Matériel de transport	14 910					14 910
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 543		960			29 503
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		46 813		960			47 773
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	35					35
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35					35
TOTAL		46 848		960			47 808

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
						Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								
	Donations temporaires d'usufruit								
	Autres								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre								
	sur sol d'autrui								
	instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				3 360			3 360	
	Matériel de transport				14 910			14 910	
	Matériel de bureau, mobilier				28 543	103		28 646	
Emballages récupérables et divers									
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					46 813	103		46 916	
TOTAL						46 813	103		46 916

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	19 329	19 329	
	Charges constatées d'avance	6 440	6 440	
	TOTAL DES CREANCES	25 769	25 769	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1an max. à l'origine	16	16		
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 011	9 011		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	38 078	38 078		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 658	42 658		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 590	5 590		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	200	200		
	TOTAL DES DETTES	95 554	95 554		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de Présentation des Comptes

SAS MALEVOUT-NAUD
Commissaire aux Comptes
VISA

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCAV INFORMATIQUE		6 440	6 440
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 440

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION TROP PERCU		200	200
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			200

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour inv estissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		70 000	32 000	38 000
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	32 000	(32 000)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 000	38 000	32 000	38 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		32 000	38 000	32 000	38 000
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
		TOTAL		

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	91 500							91 500
Réserves pour projet de l'entité	71 194							71 194
Autres réserves								
Report à nouveau	(70 262)	3 929						(66 333)
Excédent ou déficit de l'exercice	3 929	(3 929)		1 052				1 052
Situation nette	96 361			1 052				97 413
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	96 361			1 052				97 413

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic

Subv entions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Détail subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss d
Totalisation							

Détail contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss d
Totalisation							

Détail ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss d
Totalisation							

Concours publics et subventions

31/12/2025

Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
------------------	------	-----------------------------	-----	--------	-----------------

Concours publics et subventions					
Concours publics					
Subventions d'exploitation					19 635
Subventions d'investissement					
TOTAL					19 635

409 635

LES CONCOURS PUBLICS CORRESPONDANTS AUX CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX SEVRES S'ELEVENT A 390 000 EUROS

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
CONSEIL DEPARTEMENTAL	390 000		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		7 000	
AGENCE DE L'EAU		12 635	
Totalisation	390 000	19 635	

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement				
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal				
Quotes-parts virées au compte de résultat				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	28 018	28 018
MISE A DISPOSITION DE MOYENS RH	2 522	2 522
Bénév olat	30 540	30 540
Total	30 540	30 540

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX	28 018	28 018
Prestations	28 018	28 018
MISE A DISPOSITION DE MOYENS RH	2 522	2 522
Personnel bénévo e	2 522	2 522
Mission de Présentation des Comptes Total	30 540	30 540

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des produits		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total des charges		
SOLDE		

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		7
	Agents de maîtrise		
	Employés		
	Ouvriers et apprentis		
	TOTAL		7

LES REMUNERATIONS VERSEES AUX 3 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
SUR 2025 REPRESENTENT UN MONTANT GOLBAL DE 140 100,34 EUROS

Honoraire des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraire des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraire afférents à la certification des comptes	4 242	3 885	100,00	100,00				
Honoraire afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraire afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 242	3 885	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
---	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Annexe libre

DETAIL DES PRODUITS

ADHESIONS DES MAIRIES	31 130 €
INSCRIPTIONS FORMATIONS CAUE	15 900 €
CONVENTIONNEMENTS	38 641 €
PRODUITS MEMOIRES	7 000 €
CONTRIBUTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	390 000 €